Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

Arrondissement
d'ÉVRY

Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

Conseil Municipal du 27 juin 2023

Extrait du registre des
Délibérations

n° 23.155

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil :	39
En exercice :	39
Présents :	25
Représentés :	11
Excusés :	-1
Absents :	2

Objet : **Signature d'une Convention d'Aménagement d'Emploi relative à l'insertion d'un sportif de haut niveau**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le vingt juin deux mille vingt-trois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire
Colette KOEBERLE, Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michele LEROY, Florent PECASSOU, Leïla SAÏD, Patrick DUBOIS, Sophie MINE, Marième GADIO[1], Bachir CHEKINI, Norman CHARLES, Adjoints.
Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, René REAL, Fernando PEREIRA, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Florian GOURMELON, Samia CARTIER, Julia ALFONSO, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Julie OZENNE, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS :

Fouad SARI	par Joël GRUERE
Dominique DEVERNOIS	par Fernando PEREIRA
Samia LEMTAÏ	par Sophie MINE
Jeannette LECOQ	par René REAL
Faten BENAHMED	par Monique BAILLOT
Djamila RAMIREZ	par Marième GADIO
Frank GUEX	par Colette KOEBERLE
Fanny KARANI	par Samia CARTIER
Sophiane TERCHOUNE	par Leila SAÏD
Nicolas ALLEOS	par Bachir CHEKINI
Bouchra KHIAR	par Norman CHARLES.

EXCUSÉ Gabin ABENA.

ABSENTS : Sylvain ALLIROT
Maryline VIARD.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Joël GRUERE est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

[1] Arrivée à 19 h 08

DRH
Affaire suivie par : Anne STRULLU

Conseil municipal du 27 juin 2023

Délibération n° 23.155

Signature d'une Convention d'Aménagement d'Emploi relative à l'insertion d'un sportif de haut niveau

---

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du Sport notamment ses articles L. 221.2, L.221.5 et L.221.7 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Code civil, notamment ses articles 2044 à 2052 ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 19 juin 2023 ;

Considérant qu'un agent communal est inscrit sur la liste officielle des sportifs de haut niveau ;

Considérant que la ville de Vigneux-sur-Seine emploie l'agent en tant que référent des éducateurs sportifs ;

Considérant que la ville de Vigneux-sur-Seine s'engage à ce que l'agent bénéficie de conditions de travail compatibles avec sa pratique sportive ;

Considérant que la pratique intensive de la boxe anglaise et la préparation aux jeux olympiques implique que l'agent participe à des temps d'entraînement, des compétitions et des manifestations sportives planifiées dans un calendrier prévisionnel visé par le Directeur technique national ;

Considérant que l'Etat, par le biais de la Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports, effectue un dédommagement financier au profit de la Ville de Vigneux-sur-Seine en contrepartie de l'aménagement du temps de travail de l'agent ;

Considérant que ce dédommagement implique la signature d'une Convention d'Aménagement d'Emploi entre le Préfet de la Région Ile de France représenté par la Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports d'Ile-de France, la Ville de Vigneux-sur-Seine représentée par Monsieur le Maire, la Fédération Française de boxe et l'agent ;

Considérant que cette convention permet d'assurer un rayonnement sportif pour la Ville de Vigneux-sur-Seine.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 32 voix POUR,

4 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention d'Aménagement d'Emploi relative à l'insertion des sportifs de haut niveau au titre de l'année 2023, et tous les documents annexes y afférent.

Article 2 - DIT que toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20230627-23-155-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2023
Affichage : 10/07/2023
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Signé numériquement le 30/06/2023